

# Compte rendu conseil municipal du 15 avril 2022

**Etaient présents** : VAURS Laurent, LAURENT Bernard, TOUCHET Laure, LAURET Brice. Alain ARMAGNAC

**Etaient absents excusés** : Didier BARGIACCHI, Sophie PLATTNER

**Secrétaire de séance** : Brice LAURET

## Procès Verbal du Conseil Municipal du 06 avril 2022

Il est approuvé à l'unanimité.

### 1) Compte Administratif 2021 (Budget Communal)

Le compte administratif fait état des dépenses et recettes réelles réalisées par la Commune du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Elles sont présentées en deux sections, l'une pour l'investissement, l'autre pour le fonctionnement.

Pour 2021, il s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>DEPENSES</b>	77 460.73	7 959.13
<b>RECETTES</b>	79 904.35	3124.61
<b>SOLDE</b>	<b>2 443.62</b>	<b>- 4834.52</b>

La section de fonctionnement dégage un excédent qui pourra constituer une épargne pour la commune, ou être réaffecté pour financer des opérations d'investissement en 2022.

La section d'investissement présente un déficit, car des opérations prévues en 2020 ont été effectuées et payées en 2021, en plus des opérations prévues en 2021.

La section d'investissement qui est déficitaire en 2021 peut être financée par l'excédent reporté d'investissement.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>SOLDE 2021</b>	<b>2443.62</b>	<b>- 4834.52</b>
<b>EXCEDENT REPORTE</b>	<b>49 721.63</b>	<b>10 244.39</b>
<b>TOTAL</b>	<b>52 165.25</b>	<b>5 410.73</b>

La Commune présente donc fin 2021 un excédent de financement total, toutes sections confondues de **57 575.98 €**.

**Le compte Administratif 2021 a été approuvé à l'unanimité ( 5 voix)**

### 2) Affectation de résultat 2021

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021 en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

#### **REPORTS :**

L'excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : 10 244.39 €

L'excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 49 721.63 €

#### **SOLDES D'EXECUTION :**

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : - 4 834.52 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 2 443.62 €

### **RESTES A REALISER :**

La section d'investissement ne laisse apparaître aucun reste à réaliser ni en dépense, ni en recettes.

### **BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Le besoin net de la section d'investissement est donc estimé à 0 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal soit en **report à nouveau**, (compte R 1068) pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en **réserve**, (ligne R 002) pour assurer le financement de la section d'investissement.

**Le conseil vote à l'unanimité l'affectation du compte de résultat comme suit :**

**Compte 1068 : 0.00€**

**Compte 002 : 52 165.25 €**

### **3) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022**

Monsieur le Maire présente au Conseil le tableau de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022. Il rappelle que depuis 2020 les parts communales et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022
  - d'adopter le produit fiscal attendu tels qu'ils se définissent comme suit :
    - Taxe foncière bâti : 34.79 %                      Produit attendu : 14 751 €
    - Taxe foncière non bâti : 48.07                      Produit attendu : 2 115 €
    - Produit fiscal attendu : **16 866 €**
- Pour rappel, le produit fiscal de 2021 avec les mêmes taux était de **16 179 €**. L'augmentation est donc de 687 € grâce à la seule augmentation des bases.

### **4) Vote du budget de la Commune 2022.**

Le Conseil municipal **valide et vote** à l'unanimité des membres présents, la présentation **du budget général 2022**, qui se définit comme suit :

- **Section Fonctionnement** en dépenses et recettes : **126 167.25 €**
- **Section Investissement** en dépenses et recettes : **55 500.00 €**